



Sujet : Fusion de services à la
DRAAF Bourgogne Franche-
Comté

PJ : courrier à Mme la
Secrétaire générale

Madame la Directrice de la DRAAF
Bourgogne Franche Comté
4 bis rue Hoche
BP 87865
21078 DIJON Cedex

Paris, le 05 novembre 2024

Madame la Directrice,

La DRAAF Bourgogne Franche Comté a entrepris de regrouper le Service Régional de la forêt et du bois et le Service Régional de l'Économie Agricole en un service régional unique de l'économie agricole et forestière (SREAF).

Ce projet nous interpelle à plusieurs titres :

- du point de vue politique, en particulier vis-à-vis de filière forêt-bois,
- d'un point de vue organisationnel,
- du point de vue de l'impact du projet sur la santé et les conditions de travail des agents.

Sur ces différents points, et notamment le premier, nous avons interpellé la secrétaire générale du Ministère lors de l'entretien bilatéral qu'elle a nous accordé le 1er octobre, puis dans un courrier en date du 9 octobre 2024 où nous appelons son attention sur les risques de telles fusions, si peu de temps après la recreation des SERFOB qui avait été présentée à la filière comme un des éléments favorisant la relance de la forêt et la valorisation du bois en France.

Nous ne doutons pas que vous serez également sensible aux points d'alerte et de vigilance développés dans le courrier que nous lui avons adressé. En complément, nous souhaitons nous entretenir avec vous sur le projet de réorganisation de votre DRAAF et ses impacts potentiels en termes d'organisation et d'impact sur les missions et la santé des agents concernés.

Attractivité, GPEEC, missions et lien avec les partenaires extérieurs

Les dépérissements, attaques sanitaires, incendies de forêts croissants et autres aléas naturels se traduisent par plus d'accompagnement, de gestion de crise, de plans de relance et d'adaptation de la filière forêt-bois aux évolutions actuelles et à venir. La place et les missions du SERFOB sont logiquement amenées à se développer dans les années à venir.

S'il est indéniable que les services dédiés à la forêt et la filière bois regroupent moins de personnels que ceux dédiés à l'agriculture, cela ne justifie pas, au contraire, de les noyer dans un service à dominante agricole, qui plus est dans cette région.

La Bourgogne-Franche-Comté est une des régions les plus boisées de France (36% du territoire). C'est aussi celle où la filière forêt-bois pèse le plus dans l'économie régionale et les 4 630 entreprises régionales de la filière employant 19 200 salariés jouent un rôle essentiel au maintien de l'emploi en milieu rural.

Dans ce contexte, et celui du dérèglement climatique, les missions « forêt et bois » de la DRAAF sont centrales et justifient un service fort et clairement identifié par de ses nombreux partenaires. Sa disparition enverrait un message négatif aux filières, et contraire à celui affiché au niveau national par l'ajout d'un « F » à la dénomination de notre ministère.

Le travail ministériel sur la GPEEC a identifié les compétences forestières comme sujet prioritaire à traiter. Or, l'attractivité du ministère pour recruter des compétences forestières gagnerait à afficher l'importance accordée à ces missions par la conservation des SERFOB.

Impact du projet sur l'organisation et sur la santé des personnels

Tout projet de réorganisation repose en premier lieu sur un bilan et une réflexion sur les postes, leur contenu et leur organisation pour réaliser au mieux les missions avec les moyens affectés à la structure.

Concernant l'optimisation de l'organisation des activités, le projet actuel n'a, de toute évidence, pas convaincu les agents concernés et ne semble pas avoir exploré d'autres alternatives qu'une fusion des services. Or, plutôt que de fusionner les services, les moyens auraient pu être optimisés différemment avec, par exemple, une réflexion de fond pour plus de transversalité sur des domaines communs, au croisement des services, tels que, sous réserve d'analyse des impacts, le contentieux ou la gestion des aides.

Enfin, nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes sur le déroulement de ce projet de restructuration et son impact potentiel sur la santé et les conditions de travail des agents. En effet, alors que la charge de travail est déjà difficile à absorber avec les effectifs en place, le travail de réorganisation se réalise sans moyens supplémentaires. L'absence de préfigurateur et de renforts humains pour accompagner cette réorganisation (ou à défaut compenser le temps consacré à ce travail par un renfort ponctuel sur d'autres missions) pèse sur la charge de travail globale du collectif.

Par ailleurs, les remontées qui nous parviennent font état d'un déficit d'association des agents au projet et d'explications sur la motivation de ce dernier. Les agents s'interrogent également sur les

conditions de mise en œuvre d'un tel projet : sera-t-il considéré comme restructuration ouvrant droit aux dispositifs d'accompagnement liés ? Les postes connaissant des modifications substantielles, notamment ceux de chef de service et d'adjoint, feront-ils l'objet ou non d'appel à candidature ?

Les conditions nous semblent donc, à ce stade, loin d'être réunies pour préserver les conditions de travail des agents et faciliter leur appropriation d'une éventuelle nouvelle organisation.

Nous demandons que l'intérêt effectif d'une telle organisation soit clairement exposé et débattu au niveau des instances locales sur la base d'une réelle analyse d'impact en matière d'organisation et de santé des personnels, intégrant les enjeux spécifiques d'une DRAAF bi-sites.

Nous sommes à votre disposition pour échanger sur ce projet et ses conséquences,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.

La Secrétaire Générale d'EFA-CGC



Valérie BOYÉ

La Présidente de la CFTC-MAE



Catherine ERNOULT-TOMASSO

Le Président du SNISPV



Stéphane PINÈDE